

ENTRETIEN AVEC JEAN PICOT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARRCO

«L'essentiel est de borner le champ de la répartition»

REF : Seriez-vous hostile à l'introduction, sous quelque forme que ce soit, d'un système par capitalisation ?

Jean Picot : Nous n'avons jamais été agressifs vis à vis de la capitalisation. Nous savons tous, désormais, que les deux systèmes, répartition et capitalisation, peuvent coexister, qu'ils sont complémentaires. La vraie question est de trouver la bonne frontière entre eux. Cela étant, pour ce qui concerne la capitalisation, il y a de bonnes raisons d'y être favorable et d'autres qui le sont moins.

D'abord tout le monde reconnaît la nécessité de dégager une épargne longue et que le concept de retraite est un bon moyen d'y parvenir. C'est même sans doute le meilleur. Encore qu'on ne relève pas de corrélation universellement positive entre le taux d'épargne global et le degré de pénétration de la retraite préfinancée.

Une autre raison, moins bonne et que l'on entend plus fréquemment, consiste à s'appuyer sur la démographie en disant que l'allongement de la durée de vie condamne les régimes par répartition puisqu'ils vont avoir à payer des allocations de retraite sur des durées de plus en plus longues avec des durées de cotisations de plus en plus courtes. Il faudrait donc développer la capitalisation pour compenser cette tendance. Je dis que c'est une mauvaise raison parce que les retraités vivent de plus en plus longtemps, quel que soit le régime, répartition ou capitalisation. Ils ne vont pas survivre pour l'un et mourir pour l'autre ! La retraite est donc un risque qui est, en soi, structurellement déficitaire, mais ce déséquilibre est sous-jacent à toute forme de technique. Je déplore que ce soient ces faux arguments qui soient mis en avant pour justifier le régime par capitalisation.

En revanche, il est vrai que nous aurions tout intérêt, sur le plan de l'équilibre social et des impératifs financiers, à bien délimiter le seuil à partir duquel les opérations de capitalisation peuvent légitimement être développées et à rechercher une neutralité fiscale.

- *Concrètement, où pourrait se situer cette frontière ?*

- Les deux grands ensembles de la répartition sont l'AGIRC et l'ARRCO. Je crois que le seuil de cotisation à l'AGIRC devrait être porté à 16 %. Un cadre français consomme moins de charges de cotisations sociales que son homologue allemand. Si on voulait égaliser les deux, il faudrait cotiser au-delà du niveau maximum de l'AGIRC. Et là, la porte serait ouverte pour un régime de capitalisation. En France on a tendance à croire, à tort, que les régimes de retraite coûtent systématiquement plus cher qu'ailleurs, ce qui est faux.

- *N'est-ce pas introduire le loup dans la bergerie ?*

- Non, parce que l'essentiel est de borner le champ de la répartition. Pour l'ARRCO, chacun s'accorde à reconnaître que l'on devrait aller vers un plafonnement à 6% et s'en tenir là dans les années qui viennent. C'est un objectif qui rencontre un large assentiment au sein des organisations syndicales et d'une bonne partie du patronat mais qui est délicat à mettre en œuvre compte tenu de la difficile situation de bon nombre d'entreprises.

Voilà *grosso modo* notre conception de ces régimes et, encore une fois, il n'y a ici, aucune hostilité de principe à l'égard de la capitalisation mais un souci de recherche de cohérence entre les deux.

228

- *Vous collectez une part importante des sommes affectées au régime complémentaire géré par répartition. Pourrez-vous, d'ici quelques années, offrir les mêmes conditions de sécurité qu'aujourd'hui ?*

- Il y a effectivement un problème global qui est celui que nous appelons, dans notre jargon, l'évolution du rendement à long terme. C'est le rapport entre ce que l'on paye comme salarié et ce que l'on reçoit comme retraité. La détermination future de ce rendement sera fonction à la fois des données démographiques et des conditions économiques. Or, il faut le reconnaître, nos régimes ont réussi à donner une vraie sécurité à nos participants alors que dans bon nombre de pays qui fonctionnent avec des fonds de pension, la disparition des entreprises ou des branches professionnelles a mis les salariés ou anciens salariés en sérieuse difficulté vis à vis de leur retraite. Maxwell étant un cas extrême donc moins significatif que, par exemple, l'absorption d'AEG en Allemagne ou la faillite de la Pan Am aux Etats-Unis. Dans ces cas précis, il y a eu de façon légale et réglementaire, une baisse subite du niveau de retraite des anciens salariés. En France, quand Creusot-Loire a disparu, les retraités anciens salariés n'ont pas perdu un centime, de même pour les rapatriés d'Algérie, les mineurs, les sidérurgistes. Ce qui veut dire que la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle n'est pas un mythe, mais un outil qui s'apparente à une réassurance mutuelle entre professions et entre générations.

- *Pensez-vous que la gestion paritaire a encore de beaux jours devant elle ou est-elle menacée ?*

- Le cadre paritaire dans lequel nous travaillons est un mode de responsabilité concertée, en même temps qu'un système de protection qui a permis de faire face à des événements totalement imprévus et pénalisants pour la gestion des régimes. Si un actuaire avait prédit, il y a vingt ans, l'arrivée de trois millions de chômeurs, l'abaissement de l'âge de la retraite dans une population à longévité croissante et un taux d'intérêt réel de 6 points, je suis persuadé qu'on l'aurait prié fermement de prendre de longues vacances ! Le paritarisme a permis d'y faire face.

Cela dit, les trente prochaines années ne se présentent pas sous les meilleurs auspices et on a raison d'expliquer à la population qu'elle ne pourra pas, à la fois, prendre sa retraite de plus en plus tôt, réduire sa durée de vie active et bénéficier d'une retraite confortable. Un jour, il faudra choisir entre une retraite précoce et une retraite d'un montant élevé. Mais on a tort de laisser penser à la population que les problèmes de la retraite ne se situent que dans l'avenir. Les grands bouleversements dont je viens de parler en sont témoins. Dans nos courbes, il n'y a pas de discontinuité. Les vingt prochaines années sont dans la trajectoire de ce que l'on a vécu dans les vingt dernières. Je dirais que pour peu que l'on arrive à enrayer l'augmentation du chômage et la poursuite de l'abaissement de l'âge de la retraite, les vingt prochaines années se présentent plutôt moins mal que les vingt dernières. Les grands phénomènes perturbateurs de la retraite se sont produits dans les années 70 à 90, même si la conjoncture aujourd'hui est extrêmement préoccupante. Le seul reproche que je ferai envers le Livre Blanc, c'est de ne pas avoir suffisamment montré que les problèmes d'aujourd'hui prennent leur racine dans des événements qui se sont déroulés il y a trente ans.

229

- *Sauf que la crise persistante brouille les perspectives...*

- C'est effectivement la nouveauté, nous ne sommes plus dans une période de forte croissance et c'est pour cela que les solutions sont difficiles à mettre en œuvre. L'ensemble des retraites en France représentent 12% du PIB contre 5% en 1960. Il y a eu une explosion de la retraite en France. Qu'en sera-t-il dans trente ans sachant que les retraités représenteront alors 26 % de la population, contre 20% aujourd'hui ?

- *Les retraités doivent-ils participer, au même titre que les salariés, à l'effort de consolidation du régime ?*

- Absolument. Et je vous parle en tant que prochain retraité. Ceux qui sont dotés d'un revenu correct doivent participer aux mêmes obligations sociales que les autres. Ils le font déjà en payant l'impôt et la CSG. Il sera à terme

inévitables que nous autres, futurs retraités, payons les mêmes cotisations d'assurance maladie que les actifs, à revenu égal, ce qui, je crois, existe déjà chez les fonctionnaires. A partir de 50 ans, nous sommes d'ailleurs de plus en plus consommateurs de soins et de médicaments.